

Les élus communistes et républicains

POUR L'ANNULATION DE LA HAUSSE DE LA TVA ET UNE RÉFORME FISCALE TAXANT LA FINANCE

Les élus communistes et républicains entendent la colère qui monte des territoires, l'inquiétude des élus et de leurs associations. Ils ne mêlent pas leurs voix à ceux qui, en particulier à droite, disent qu'il y a trop d'impôts. Ils sont répartis injustement. Et cette orientation particulièrement dangereuse se poursuit avec le projet de loi de finance 2014 qui confirme le cadeau au patronat de 20 milliards (crédit impôt compétitivité emploi) sans contrepartie, avec la demande faite aux citoyens et aux collectivités territoriales de payer l'addition ! 1,5 milliard de moins pour ces dernières, et une hausse injuste de la TVA prévue en janvier 2014, qui va fragiliser encore plus les couches moyennes et les plus vulnérables ! Cela après les graves conséquences du gel du barème des impôts pour des centaines de milliers de citoyens non imposables.

Une pente catastrophique !

Il y a la réduction des dotations de 4,5 milliards d'euros prévue à l'échéance 2015. Et les déclarations d'Anne-Marie Escoffier laissent présager la poursuite de la ponction au même niveau en 2016 et 2017... ! C'est une pente catastrophique !

En effet, les collectivités, qui assurent plus de 71 % de l'investissement public, ne sont pas seulement des acteurs clés de la croissance économique et de l'emploi ; elles constituent aussi, à bien des égards, le dernier rempart contre la crise sociale, car elles assument une part déterminante de la solidarité nationale à travers les services publics qu'elles mettent en œuvre. Nous réprouvons donc formellement cette course à la baisse des dépenses publiques. Après la suppression de la taxe professionnelle (manque à gagner de 8 milliards d'euros par an pour les collectivités), la hausse prévue de la TVA, celle de 7 à 10 % sur le traitement des déchets, la gestion de l'eau ou les transports va dans le même sens antisocial, anti-écologique et anti-économique et se répercutera massivement sur les ménages.

Il faut une réforme fiscale d'ensemble

Nos communes se trouvent de plus en plus contraintes de choisir entre la réduction drastique de leurs dépenses ou la baisse de leur offre de service public ; contraintes de choisir entre augmenter l'impôt local sur les ménages ou passer sous les fourches caudines des banques qui réclament plus de garanties et de rentabilité financière. S'il faut certes renforcer les mécanismes de péréquation nationale, car la situation de relégation sociale

et territoriale que vivent certains territoires ruraux, urbains ou périurbains n'est plus tolérable, la priorité n'en demeure pas moins de permettre aux collectivités de disposer de moyens renouvelés et aux citoyens d'augmenter leur pouvoir d'achat par une réforme en profondeur de la fiscalité locale et nationale.

Dans l'immédiat, le gouvernement doit annuler la hausse de la TVA !

Ce serait un signe fort pour s'orienter vers d'autres recettes enfin prélevées sur le capital financier, dont le coût pour la société augmente sans cesse, l'enfonçant dans la crise.

Cette réforme d'ensemble combattrait la spéculation en la taxant et encouragerait la relance par le pouvoir d'achat, l'emploi et les services publics. Elle s'appuierait sur les mesures suivantes :

- Une baisse de la TVA
- Le rétablissement d'un impôt économique territorial assis sur le capital des entreprises et taxant les actifs financiers.
- La poursuite du renforcement de l'action contre l'évasion et la fraude fiscale
- Un impôt sur le revenu de type universel à taux progressif et au nombre de tranches relevé
- L'arrêt immédiat de toutes les exonérations pour les grandes entreprises
- La prise en compte des revenus dans le calcul de la taxe d'habitation pour la rendre progressive

A l'inverse de la spirale désastreuse de l'austérité, ces propositions sont de nature à rassembler largement en rouvrant l'espoir à gauche.

*Aux côtés des organisations du Front de gauche
L'ANECR appelle à marcher à Paris le 1^{er} décembre*



Métropolisation : la finance contre la République

La concentration de l'action publique et du pouvoir dans les grandes métropoles met à mal les communes et les intercommunalités et condamne le reste du territoire à la relégation.

Le projet de loi relatif aux métropoles a été voté en deuxième lecture au Sénat au mois d'octobre. Le groupe Communiste, Républicain et Citoyen a voté contre. Ce débat n'est pas clos puisque le projet doit encore passer en deuxième lecture à l'Assemblée nationale à la fin de l'année.

Extrait de l'explication de vote par Christian Favier au nom du groupe CRC

(...) Ce texte relatif à l'émergence des métropoles place nos territoires en concurrence.

C'est là l'abandon d'une conception harmonieuse et équilibrée du territoire national. De nouvelles entités administratives, plus nombreuses et plus puissantes, telles que les communautés urbaines et les métropoles, vont se développer au détriment de nos communes et de nos départements, dont l'action est

pourtant plébiscitée par nos concitoyens. (...)

En recentralisant les pouvoirs, on le sait, ces nouvelles structures éloigneront toujours plus les Français des lieux de décision, pour mieux les inscrire dans une mondialisation à la fois uniforme, stéréotypée et financiarisée, exigeant toujours plus de concentration humaine pour disposer à bas coût d'une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée et immédiatement disponible. (...)

Avec le présent projet de loi, le choc des territoires devient la

norme et la réduction des dépenses publiques l'objectif essentiel pour répondre aux injonctions de Bruxelles. La territorialisation de l'action publique que traduit ce texte, c'est bel et bien l'inégalité des territoires en action et une société éclatée qui s'instaure. Les communes vont se regrouper en pôles – ruraux d'un côté, urbains de l'autre – et notre territoire s'en trouvera de plus en plus fracturé, au détriment évidemment du vivre-ensemble, qui puise sa richesse dans la diversité des parcours de vie et des situations sociales. (...)

A propos du décret sur les rythmes scolaires

Avoir choisi uniquement de déconcentrer la semaine en restant à 24 heures de cours crée souvent un casse-tête. Les premières mises en œuvre (qui concernent 1/5^e des enfants du pays) ont généré dans plusieurs endroits des résultats opposés aux prétentions d'adaptation aux rythmes de l'enfant : fatigue, désorganisation des apprentissages, difficultés de recrutement dans les communes pourtant volontaires...

Mais au ministère on affiche que tout va bien, tout en essayant d'adapter les choses pour la maternelle...

Plus profondément, l'enjeu des partages des tâches entre l'Etat et les communes est sous tendu.

Ce n'est pas un hasard si la réforme des programmes est lancée depuis par le ministre : on peut craindre qu'après avoir lancé les choses par le bout du rythme de l'enfant pour faire assurer par les communes du temps jusque-là « scolaire », au prétexte de faire bénéficier à tous les élèves des activités périscolaires communales, on passe à un affaiblissement des programmes assurés par l'Etat. La notion de socle commun de connaissances, maintenue dans la réforme, ouvre la voie à une spécialisation qui serait un recul : les maths et la lecture seraient responsabilité d'Etat,

le sport, la culture, l'histoire, la géographie, l'ouverture sur la vie deviendraient des disciplines mineures, et renverraient davantage à l'optionnel et au périscolaire municipal. Quelles que soient les qualités des projets éducatifs locaux, la bataille pour les ambitions d'une Education nationale à la hauteur pour donner les moyens de réussir à chaque enfant est plus importante que jamais : cet objectif ne peut être atteint sans une lutte beaucoup plus résolue contre l'échec scolaire.

L'école refondée doit se fixer l'objectif d'offrir un service public national capable – quel que soit l'endroit du territoire- de répondre aux besoins de tous, et notamment de ceux qui n'ont que l'école pour réussir. Pour ne pas lâcher prise sur l'égalité des territoires, le champ des activités périscolaires ne doit pas être détourné pour se substituer à l'obligation nationale. Et les aménagements éventuels des horaires ne peuvent être optionnels ou payants ! Parallèlement, la participation de financements d'Etat au périscolaire communal doit être pérenne et à la hauteur des engagements locaux pour des activités supplémentaires qui ne doivent pas être utilisées comme bouche-trou de l'intervention obligatoire de l'Etat.

